

LE NUMÉRO
5
CENTIMES

L'AVENIR

LE NUMÉRO
5
CENTIMES



DE LYON
JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ANNONCES :

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.
Réclames..... — 2 »
Chroniques locales..... — 4 »
Les Annonces sont reçues aux Bureaux du Journal
11, rue Quatre-Septembre

ADMINISTRATION & REDACTION :

70, Cours de la Liberté, 70
LYON

ABONNEMENTS :

3 mois 6 mois 1 an
Lyon et départ^{ts} limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.
Pour les autres départ^{ts}.... 6 f. 12 f. 24 f.
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 des mois

N^o 52
L'Avenir de Lyon
BON D'ACHAT
22 Octobre 1884

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

REQUIESCAT SENATUS

Bien que l'institution du Sénat nous ait toujours paru la chose la plus coûteuse et la plus inutile du monde, nous sommes condamnés à nous occuper d'elle et à suivre ses débats avec résignation, en attendant que le bon sens électoral l'ait une bonne fois pour toutes mise à la retraite.

Sous la coupole du Luxembourg, les vieux grognards ont délibéré sur les incompatibilités parlementaires. Plusieurs orateurs se sont succédés à la tribune; dire qu'ils y ont prononcé des discours serait un peu hasardé, la plupart de ces tribuns chevrotants semblaient plutôt mâcher de la bouillie que faire un épanchement oratoire; on fait ce qu'on peut. Si vieillesse pouvait!!!

Undes leurs, presque un jeune de la vieille garde sénatoriale, M. Griffe, un nom qui fut autrefois bien porté dans la magistrature assise, est venu déclarer que l'on pouvait être en même temps excellent magistrat et parfait sénateur. Ce M. Josse a été un peu bien seul de cet avis bizarre.

La haute Assemblée a repoussé cette idée biscornue, nous espérons bien qu'elle va exclure de son sein les conseillers de la Cour de cassation, y compris l'énigmatique Cazot, et qu'elle n'y admettra pas ceux de la cour de Paris, pas même par exception le basochien Griffe.

Une fois n'est pas coutume, espérons que les vieux invalides du Sénat feront acte de virilité avant de descendre au cercueil.

Le journal la Liberté dit en parlant de cette discussion que c'est le clou, que la discussion du mode de recrutement des sénateurs est la question du jour. Elle dit encore, et c'est là une vérité que nous acceptons avec empressement, elle dit : « Les intransigeants sont logiques alors qu'ils réclament la création d'une assemblée souveraine. »

Oui, Liberté, ma mie, nous sommes logiques dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, niés par les opportunistes vos fidèles alliés.

Nous sommes logiques en demandant la suppression du Sénat, parce que logiquement parlant, cette institution impériale nous semble être, au char de l'Etat, une cinquième roue qui empêche les quatre autres de marcher.

Le Sénat moulé par l'empire pour remplir les délicates fonctions de système pondérateur pouvait avoir sa raison d'être dans ces moments de Césarisme où l'opposition était à craindre. Mais aujourd'hui les satisfaits de l'opportunisme nous rassent sans cesse que la Chambre Haute l'est tout autant, sans rechercher laquelle des deux est plus basse que l'autre; nous constatons que si elles se valent, le système pondérateur devient aussi nul que le dernier des sénateurs.

On peut concevoir un pays régi par une Chambre unique, mais on ne le conçoit pas par deux Chambres de même origine. Et

ce qui est plus révoltant, c'est de voir le Sénat, un tas de ramollis politiques, généralement blackboulés comme députés, devenir par le fait du suffrage restreint, le premier corps de l'Etat, censurant les décisions du corps législatif, les élus de la nation.

Nous avons un jour à Paris entendu un sénateur du Rhône avouer que « supprimer le Sénat » c'était lui supprimer sa situation (à lui). Tout le Sénat est dans ces huit mots!!!

Il est un principe de droit public en vertu duquel la faculté d'édicter les impôts et de fixer les charges publiques appartient au pays, représenté par les mandataires qu'il a choisis.

Or, si pour conserver leur situation, les pondérateurs du Luxembourg voulaient être l'émanation directe du peuple, eux aussi, il n'y aurait plus de pouvoir supérieur de l'une sur l'autre des deux Chambres.

De bizarre, la situation deviendrait révolutionnaire.

Luxembourg et Palais-Bourbon se croyant en possession du verbe populaire s'accuseraient fatalement et mutuellement de méconnaître les volontés du suffrage universel. Voyez d'ici les effets de cette concurrence des pouvoirs. En l'état actuel, il y a déjà antagonisme, le gâchis serait bien autrement grave.

Le chef de l'exécutif ne pourrait trancher le débat, constitutionnellement il n'en n'a pas le droit. Le peuple? Il lui faudrait attendre les élections générales. Le conflit ne pourrait prendre fin que par un coup d'Etat venu d'en haut, ou par des coups de fusils partis d'en bas.

Que nos législateurs songent un peu moins aux situations, qu'ils sachent bien que des hommes libres ne raisonnent pas comme des esclaves. Qu'ils s'inspirent quelques fois des devoirs qu'impose la déclaration des Droits de l'homme.

Sénat, du latin, veut dire vieux; ce vieux rouage a fait son temps. On a vu ces terribles béquillards, défenseurs des institutions nationales, fuyant épouvantés au moindre murmure du peuple, on a vu naguère tomber ces capucins de carte à la chute du dernier Empire. On a vu, en 1870, ce rempart de neige se fondre aux pieds des falbalas de la Montijo, et l'on voudrait encore compter sur sa vigueur, sur son expérience et son courage.

Non, non, à la retraite les mamelucks de Sa Majesté Cumul. Il y aura là une bonne économie. Renvoyons dare dare ces grignoteurs de pâte de jubbe à leur petit bouddoir capitonné de satin rose.

Le Sénat a fait son temps, qu'on l'enterre avec tous les honneurs dus à son rang et n'en parlons plus. Requiem, etc.

J.-B.-A. PAGES.

DÉPÊCHES DE NUIT GUERRE DE CHINE

PARIS, 10 h. soir. — Les nouvelles annonçant que les Etats-Unis ont offert leur médiation entre la France et la Chine sont considérées par la diplomatie chinoise comme vraisemblables, quoiqu'on n'en ait pas encore reçu la confirmation officielle.

Les autorités chinoises disent que la Chine a toujours été disposée à accepter une médiation, et que le gouvernement des Etats-Unis est prêt à accepter le rôle d'intermédiaire.

Ils ajoutent cependant qu'il est inadmissible que la Chine ait offert l'indemnité dont on a parlé.

Pendant les négociations de Shanghai, avant le bombardement de Fou-Tchéou, le marquis Tseng avait offert un demi-million aux familles des tués et blessés de Bac-Lé. Il avait pour ce fait été blâmé par l'impératrice. Il est donc improbable que la Chine offre maintenant cinq millions de francs.

LONDRES, 11 h. 30. — Le Morning Post annonce que des dépêches ont été échangées samedi entre le ministre des Etats-Unis, à Pékin, et son gouvernement, relativement à une médiation entre la France et la Chine.

Le gouvernement chinois paraît bien disposé à accepter une médiation, mais il ne veut pas en prendre l'initiative.

On pense généralement que les difficultés financières de la Chine auront pour résultat d'amener un arrangement avec la France plus tôt qu'on ne l'avait espéré.

Le temps a été exécrable et a retardé de beaucoup les opérations des Français contre Tamsui.

PARIS, 11 h. 30. — S'il faut en croire le correspondant du Times à Pékin, qui dit le tenir de source officielle, les commandants français auraient fait savoir que pour tenter une expédition contre Pékin, il faudrait un corps d'armées de quarante mille hommes de toutes armes, avec deux équipages de pontonniers, huit mille chevaux, cent vingt pièces de campagne, des ambulances de terre et de mer pour huit mille malades et un certain nombre de canonnières à faible tirant d'eau.

MARSEILLE, minuit. — Les sous-officiers d'infanterie de marine désignés pour se rendre au Tonkin, où ils doivent compléter les cadres des tirailleurs tonkinois, dans le corps d'armée du général Brière de l'Isle, vont prendre le paquebot de Marseille pour se rendre à Alger, où ils attendront le passage du Vinh-Long. C'est sur ce transport qu'ils s'embarqueront pour leur destination.

Le Vinh-Long faisant le voyage régulier du Tonkin, quitte Brest aujourd'hui avec des passagers civils et un détachement d'infanterie de marine.

La Vienne a quitté Brest ce matin pour la même destination.

LES MINES DU TONKIN

La commission des mines de l'Annam et du Tonkin a terminé ses travaux hier.

Rarement on avait vu une ardeur semblable au sein d'une commission extra-parlementaire, et nous souhaiterions qu'il en fut toujours ainsi. Mais le zèle des fonctionnaires qui composaient la commission des mines du Tonkin a été stimulé par le gouvernement.

M. Bavier-Chauffour attendait avec une impatience sans égale que le projet de règlement eût été adopté, et il en a touché quelques mots aux cousins Ferry qui ne paraissent pas désintéressés dans la question.

Puis en mettant promptement en exploitation les nouvelles mines, ce sera un argument décisif lorsqu'il s'agira de demander de nouveaux crédits pour le Tonkin. M. Jules Ferry ne manquera pas alors de faire valoir que la France ne peut abandonner des richesses pour lesquelles elle s'est imposé tant de sacrifices, et on continuera, comme par le passé, à envoyer nos soldats au Tonkin, pour défendre les mines du cousin Bavier ou de tout autre.

Les élections belges

Cette fois le soufflet que vient de recevoir le cabinet Maïou-Jacobs-Waeste est tellement violent qu'il lui est impossible de ne pas être ébranlé. Le parti libéral a pris une revanche éclatante dimanche dernier; ses candidats ont

été élus dans la plupart des villes et des campagnes, avec une imposante majorité.

A Bruxelles, la liste libérale a obtenu une majorité de près de 4,000 voix. Dans le Brabant, dans les provinces d'Anvers, dont M. Jacobs, l'auteur de la funeste loi sur l'enseignement, est le représentant du Hainaut, de Namur, de Liège, du Limbourg et du Luxembourg, les libéraux ont la majorité. Les Flandres elles-mêmes, où les cléricaux se sont inféodés, ont donné des résultats relativement satisfaisants, car les partisans des petits frères sont battus à Gand, à Ostende et à Ypres.

L'honneur de la victoire revient certainement à l'entente dont les libéraux, les radicaux et le parti ouvrier ont fait preuve.

Ces derniers surtout, à Anvers, ont donné l'exemple de l'abnégation pour se rallier à l'esprit qui a présidé aux élections communales : la guerre au cléricanisme.

A part quelques bagarres provoquées par les cléricaux sur certains points, aucun désordre ne s'est produit.

Quelle va être maintenant l'attitude du roi des Belges?

Après les récentes manifestations, après la victoire du parti libéral, une solution s'impose, la constitution d'un cabinet d'affaires et la dissolution des Chambres.

Léopold II doit être très affecté du revirement qui s'est produit en Belgique, lui qui est profondément cléricale; et comme il a du sang allemand dans les veines, nous ne nous étonnerions pas qu'il s'entêtât à conserver le cabinet Malou.

L'exaspération des Belges se traduira par de nombreuses manifestations; et devant la perspective d'être abandonné même par les plus modérés, Léopold-Cobourg, pour conserver sa liste civile, sera contraint de s'humilier et de se soumettre.

Ou alors, suivant l'exemple de son grand-père Louis-Philippe, il s'obstinera à imposer ses volontés au peuple belge, qui ne tardera pas à lui montrer le chemin de l'exil, pour faire place à la République.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique spécial de L'AVENIR

AVANT LA SÉANCE

Peu de monde dans la salle des Pas-Perdus; le froid éloigne le public aux abords du palais. Les tribunes sont quelque peu garnies, la séance n'offre du reste qu'un attrait médiocre.

L'austère Brisson se cramponne au manche d'ébène de sa sonnette présidentielle comme s'il avait peur qu'on la lui ravisse.

Nos honorables commentent fort les événements de Chine. Les responsabilités paraissent devenir lourdes.

LA SÉANCE

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Séance est ouverte à deux heures. La Chambre valide l'élection de M. Laroche-Joubert, de et Cozenove de Pradines à Nantes.

M. RIVIERE. — A la fin de la séance d'hier j'ai déposé un projet de résolution sur lequel M. le président du conseil devait être entendu, j'ai l'honneur de le renouveler aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. — Des explications ont été données sous le sceau du secret le plus absolu, aujourd'hui l'on demande une publicité complète.

Il y aurait aujourd'hui des inconvénients graves à les publier. C'est, à mon avis, une question de principes que la Chambre doit trancher, et il est de toute nécessité de continuer à garder le secret, au moins jusqu'à ce que les circonstances se soient modifiées. Je prie donc la Chambre de repousser ce projet de résolutions.

M. RIVIERE. — Quand l'engagement du secret a été pris, il ne s'agissait que du Delta et personne n'en contestait l'utilité. Aujourd'hui, le Delta est occupé, il n'y a plus de secret à garder.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion relative à la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes.

M. REMOIVILLE développe un amendement tendant à fixer les règles de la procédure devant les différentes juridictions pour les demandes en dommages-intérêts; il désire voir attribuer aux juges de paix une compétence jusqu'à 1,000 francs, en dernier ressort, et pour une somme supérieure en cas d'appel, en sorte que ces affaires soient réglées dans un délai maximum de deux mois et demi.

M. GIRARD. — Cet amendement modifie la compétence contrairement à l'intérêt de l'ouvrier. Ce système n'abrège pas les délais.

M. RODAT. — L'article 3 de la commission n'est qu'une disposition générale; il permet à toute personne autre que les ouvriers, d'instituer une action en dommages et intérêts.

M. DRUMEL. — Je suis absolument de cet avis et je demande le renvoi de l'article à la commission.

M. GIRARD repousse ce renvoi qui serait un nouvel ajournement de la loi et il demande qu'on limite encore l'application de la procédure sommaire aux demandes formées par les ouvriers.

M. RODAT dit qu'il a déposé un amendement dans le même sens. Il se rallie donc à la proposition de M. Girard.

L'amendement combattu par M. Bovier-Lapierre est adopté.

M. DELATTRE demande qu'on étende la procédure sommaire à tous les cas d'accidents. M. ROUVIER dit que cette disposition ne serait pas à sa place dans la loi actuelle.

L'amendement Delattre est repoussé. L'article 3 complétant l'amendement Girard-Rodat est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Décorations militaires

M. DE MAHY dépose un rapport sur le projet de loi relatif aux croix et médailles à décerner à l'occasion des faits militaires du Tonkin et de Madagascar; il conclut à l'adoption du projet et demande la discussion immédiate.

M. MALARTRE demande que la Chambre vote par acclamation un projet qui a pour but de rendre hommage à nos braves soldats.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois être l'interprète de la Chambre en déclarant que le projet sera non voté mais acclamé. La Chambre consultée, vote le projet à l'unanimité.

A cinq heures, la séance est levée.

SÉNAT

AVANT LA SÉANCE

Ils arrivent cahin-caha, les vieux cacochymes du Luxembourg; les tribunes se remplissent peu à peu; quelques dames en grande toilette relèvent un peu la monotomie des lieux.

Les crânes dénudés garnissent les fauteuils. La sonnette du placide Leroyer annonce l'ouverture de la séance. Toutes les vieilles têtes de bois branlent en chocor avec un mouvement automatique.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les incompatibilités.

La commission présente une nouvelle rédaction du paragraphe 6 de l'art. 3 ainsi conçu: les fonctionnaires admis dans le Parlement ne peuvent cumuler leur traitement et l'indemnité législative que jusqu'à concurrence de vingt mille francs; dans le cas où cette somme est dépassée, le traitement est diminué de manière à ramener le total à vingt mille. — Adopté.

M. CHALAMET présente, sur l'article 5, une nouvelle rédaction ainsi conçue:

« Les militaires et marins ne peuvent faire partie du Parlement. Sont exceptés les maré-

chaux de France et amiraux, les officiers généraux maintenus sans limite d'âge dans le cadre de la première section non pourvus de commandements, les officiers généraux et assimilés se trouvant dans le cadre de la deuxième section, les militaires et marins de la réserve et de l'armée territoriale.

Le colonel MÉNADIER propose d'ajouter les généraux de division et les vice-amiraux mis en disponibilité pendant la durée de leur mandat parlementaire.

Le général CAMPENON combat cet amendement au nom de la discipline (l'art. 5 est adopté).

M. NAQUET propose de remplacer le dernier article du projet par le suivant: sont abrogées toutes les dispositions législatives contraires à la présente loi et notamment l'art. 10 de la loi du 28 juin 1833, concernant les services maritimes postaux cet amendement est adopté.

La discussion du projet de loi sur les récidivistes est renvoyée à jeudi.

A quatre heures, la séance est levée.

Et les grognards du Luxembourg vont trouver leurs bobottes pour faire bassiner leur dodo.

ÉLECTEURS ET ÉLUS

M. Madier-Montjau dans la Drôme

M. Madier-Montjau, député de la Drôme, a prononcé il y a quelques jours un important discours dans une réunion présidée par M. Bizarelli et tenue à Bourg-de-Péage.

Au cours de sa harangue, M. Madier-Montjau s'est expliqué sur l'apostrophe célèbre qui lui est attribuée: « Sus au Sénat! »

Ce mot, a-t-il dit, je ne l'ai pas prononcé à la légère, par emballement: je suis trop vieux, — chaud, mais vieux. — L'un compense l'autre, — je n'ai pas prononcé ce mot pour faire du tapage, mais pour en faire un mot d'ordre, un cri de ralliement, et parce que je l'ai cru utile.

Puis, l'honorable orateur a apprécié comme elle le mérite la politique de nos gouvernants, particulièrement en ce qui concerne la question de l'expédition chinoise.

M. Madier-Montjau reproche au ministère d'avoir agi sans franchise. Après Lang-Son, il fallait franchement exposer la situation devant les représentants du pays.

En terminant, l'orateur parle de l'union des républicains:

Au nom de cette union, dit-il, on nous invite à tout abandonner: engagements, convictions, principes. Mais il faut au moins que les concessions soient réciproques, et le ministère n'en fait pas de concessions. Les discours de MM. Waldeck-Rousseau et Jules Ferry sont remplis de provocations, d'anathèmes pour les radicaux, et les intransigeants sont des maudits! On nous déclare la guerre et l'on vient nous parler d'union! On se moque de nous.

De nombreux applaudissements ont accueilli ces derniers mots.

INFORMATIONS

PARIS. — Hier, un service religieux a été célébré à l'église métropolitaine pour le repos de l'âme de S. E. le cardinal Talleyrand-Périgord, archevêque de Paris.

Le cardinal Guibert s'était fait représenter par l'abbé Petit.

M. Guibert aurait pu faire grand, M. Petit n'en est pas plus fier pour cela.

BERLIN. — Le prince de Bismarck arrivera mercredi à Berlin, et on croit qu'il n'y restera que huit jours.

Le conseil d'État prussien se réunira définitivement le 25 octobre au château royal.

Les membres qui le composent en ont été avisés aujourd'hui; l'avis porte qu'ils auront à se présenter en uniforme.

M. Ferry et le roi Alphonse vont manquer à cette imposante cérémonie: c'est dommage pour le conseil d'État prussien.

Une réunion électorale convoquée à Glafeld, près Siegen, par le parti libéral, a dû être dissoute par la police à cause des désordres provoqués par les nationaux-libéraux, qui empêchaient tout orateur de se faire entendre.

Des pierres ont été lancées sur le train dans lequel sont partis les chefs du parti libéral, les vitres des wagons ont été brisées et un conducteur a été grièvement blessé.

M. Perraudin manquait à cette fête de famille.

DUBLIN. — Les funérailles de M. Sullivan ont eu lieu aujourd'hui en présence d'une foule immense. Toutes les villes d'Irlande étaient représentées par des députations.

Le lord-maire de Dublin et les membres du conseil municipal y assistaient, ainsi qu'une députation du barreau et neuf membres du Parlement.

Le cercueil était porté par douze députés du parti national.

Voilà ce qui manque à la gloire des pompes funèbres de Lyon.

BRUNSWICK. — Le défunt duc de Brunswick a fait, il y a cinq ans, devant la commission judiciaire de Breslau, un testament dans lequel il a disposé de sa fortune privée qu'on dit être de plus de cent millions de thalers.

Cette fortune est déposée en plus grande partie à la Banque d'Angleterre et à celle de Hollande.

Cent millions de fortune, quand cent mille allemands crèvent de faim.

PARIS. — On annonce le retour prochain à Paris du grand-duc Wladimir, qui sera accompagné cette fois de la grande-duchesse.

De grandes fêtes seront données à Paris en l'honneur des deux voyageurs.

On attend également, ces jours-ci, la duchesse d'Edimbourg et la grande-duchesse Catherine, qui ont fait retenir des appartements à Paris.

Ils auraient mieux fait de faire retenir des logements aux malheureux qui, faute d'un penny, couchent à la belle étoile; ça n'aurait pas diminué une once de leur édreton.

S. Exc. le nonce apostolique s'est rendu dimanche à la maison mère de la rue Oudinot. Il a été reçu solennellement par le chapitre de la communauté.

M. di Rende a prononcé l'éloge du Frère Irlande, puis de celui qui lui succède, et a donné ensuite la bénédiction apostolique.

Les très chers frères de la Doctrine chrétienne ne continueraient pas moins leurs turpitudes avec leurs élèves: « Laissez venir à moi les petits enfants, etc. »

Le ministre de la guerre a décidé que les engagements volontaires seraient suspendus jusqu'à nouvel ordre dans les escadrons du train, les sections d'infirmiers et celles des commis et ouvriers d'administration.

On assure que M. Léon Say a eu vendredi une longue entrevue avec M. Ferry. On croit que M. Say sera le successeur probable de M. Tirard.

Le conseil des ministres, tenu à l'Élysée dans la matinée, a examiné les questions pendantes.

Les ministres iront dans leurs bureaux respectifs participer à la nomination des membres de la commission du Tonkin. On croit qu'ils ne feront aucune déclaration, M. Ferry se réservant de donner ultérieurement à la commission les explications nécessaires.

Beauté du régime clérical

Ainsi que nous l'avions déjà annoncé, le légendaire Vandammeboom, ministre des chemins de fer, postes et télégraphes de Belgique, prépare un projet ayant pour but de réduire considérablement le service des chemins de fer le dimanche. On supprimerait ce jour-là une cinquantaine de trains.

Cette réforme s'étendrait encore plus radicalement au service des postes. Il n'y aurait plus qu'une seule distribution le dimanche.

Dire qu'il y a en France des gens qui aspirent à ce régime.

ÉTRANGER

BELGIQUE. — BRUXELLES. — Les journaux libéraux disent qu'après le résultat des élections d'hier, la dissolution des Chambres et la retraite du cabinet s'imposent.

Les journaux catholiques disent que, sans quelques légères modifications, les positions des deux partis restent partout acquises.

Le bruit court, à Bruxelles, qu'un des seize députés indépendants élus le 10 juin a l'intention de donner sa démission, parce qu'il n'est plus d'accord avec ses électeurs.

ANVERS. — Le Précurseur publie un violent article demandant que la vérité se fasse sur les mesures militaires prises hier à Anvers, à l'insu des autorités communales et qui, si elles avaient reçu leur entière exécution, auraient constitué l'état de siège.

SUISSE. — BERNE. — Le grand hôtel des Alpes de Murren (Oberland bernois) a été complètement détruit par un incendie.

Cet hôtel, entièrement construit en bois, contenait plus de deux cents chambres.

AUTRICHE. VIENNE. — On annonce de Belgrade que la crise ministérielle est aujourd'hui un fait accompli.

Les ministres des finances et des cultes ne veulent pas retirer leur démission; un conseil de cabinet, qui sera présidé par le roi, doit s'occuper de la crise.

ALLEMAGNE. BRUNSWICK. — On dit que l'empereur d'Autriche a voulu récemment intercéder auprès du fils du duc de Cumberland pour le décider à renoncer au trône de Hanovre, mais que le duc aurait refusé nettement toute ouverture de ce genre.

Le bruit court que le duc de Cumberland adressera une proclamation aux Brunswickois.

On a beaucoup remarqué que la proclamation du commandant militaire prussien a paru la première, avant celle du conseil de régence.

FEUILLETON DE L'AVENIR (30)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

PROLOGUE

Lélio l'Aventurier

(Suite).

Le jeune Gomès ne le vit pas. Il frappait au grand portail.

— Hola! patron! cria-t-il, c'est moi... c'est Gomès!...

Les deux battants s'écartèrent; mais, au lieu de Truxillo, ce fut Landry qui, menaçant et terrible, apparut au marmiton pétrifié.

L'écuyer appréhenda l'enfant par le collet de sa veste et le souleva de dessus sa jument. Celle-ci entra d'elle-même à l'écurie, exemple que s'empressa d'imiter le cheval de Don Diégo.

Landry, tenant Gomez suspendu entre ciel et terre, le porta jusqu'au seuil de la cave, à bras tendu.

— Maintenant que tu as accompli ta

mission, mon bon ami, dit-il au petit malheureux, plus mort que vif, il faut bien que tu en rendes compte à ton maître!

Il entrebâilla la porte du caveau, lança Gomès à travers les ténèbres, referma l'huis à triple tour, jeta la clef au fond du puits, et courut rejoindre Lélio.

Celui-ci n'avait pas eu de peine à rattraper son rival. Don Diégo Diaz marchait lentement, la tête inclinée, en homme qui combine des projets compliqués.

Le comte le dépassa de quelques pas, puis fit volte-face et s'avança vers lui.

Cette manœuvre éveilla l'attention de don Diégo Diaz, qui leva les yeux, deux yeux jaunes et fixes comme ceux des reptiles.

Sans doute un pressentiment secret lui dénonça, à lui aussi, son adversaire, car il eut un soubresaut et sa main se crispa sur la poignée de sa dague. En même temps, d'un regard inquiet et rapide, il mesura la courte distance qui le séparait de la maison de l'akade, située à l'extrémité du bourg.

Cependant le comte, un radieux sourire aux lèvres, le poing sur la hanche et relevant sa cape avec sa rapière, avait mis le chapeau à la main.

— Pardon, cavalier, dit-il de sa voix la plus engageante, n'est-ce point à don Diaz de Huerta que j'ai la joie d'adresser ma révérence?

— A lui-même, monsieur, répliqua l'Espagnol.

Lélio salua profondément.

— Quant à moi, reprit-il, je suis ce gentilhomme que vos gens n'ont qu'imparfaitement massacré à Madrid. La besogne est à refaire, señor.

— Eh bien, reparti l'hidalgo avec un coup d'œil où débordait la haine, on la referra, soyez tranquille.

Qui sait? riposta Lélio. Peut-être serez-vous mort d'ici à un quart d'heure, señor assassin!

Diégo Diaz recula. Il crut à un guet-apens et sa pâleur naturelle prit des teintes cadavériques.

— Oseriez-vous attaquer un homme sans défense? balbutia-t-il.

— Sans défense? répéta le comte étonné. Vous portez une épée, ce me semble.

— Alors, fit l'Espagnol qui respira, c'est un duel que vous m'offrez?

Il y avait tant de loyauté dans la physiologie du gentilhomme, que don Diégo eut honte d'avoir eu peur. Aussi redoubla-t-il d'impudence.

— Seigneur Lélio, commença-t-il, ou maître Cornélius, ou quel que soit votre véritable nom, car, sans reproche, tous ceux que je connais me paraissent des noms de comédie...

— Vous êtes plein de sagacité, appuya le comte.

— Seigneur Lélio, donc, votre proposition me flatte et m'honore, et cependant je l'avoue, elle me contrarie.

— En effet, dit Lélio. Quand il est si facile d'aposter des sbires au coin d'une rue ou de dénoncer un ennemi à la police, est-ce cruel, n'est-ce pas, d'avoir à le combattre à armes égales? mais...

— Egales!... Ah! non pas! interrompit Diaz avec une infernale ironie. Vous êtes célibataire, seigneur Lélio, tandis que moi je vais être père de famille.

En disant cela, l'Espagnol avait un sourire d'hyène. Il tirait sa barbe rougeâtre et c'était réellement une hideuse chose que ce visage livide, où se combattaient la rage et la fausseté.

Le comte frémit de fureur, mais il se contenta d'acquiescer.

Ainsi, vous refusez, demanda-t-il.

J'hésite, voyez-vous, señor, je me marie demain, et si ma femme me hait, moi je l'adore. Risquer ma vie à la veille de posséder Dolores, serait-ce bien sage à moi? Je suis friand de ma lune de miel, que le diable! et j'en imagine d'avance mille citations...

(A suivre.)

EGYPTE. — CONSTANTINOPLE. — Le Sultan ne perd aucune occasion pour faire étalage de ses sympathies pour l'Allemagne et les Allemands.

Tous les pachas d'origine allemande ont été nommés aides de camp du Sultan ; le nouveau conseiller maritime du Sultan, Strecker-Pacha, a reçu une décoration d'un grade élevé. Il est chargé de toutes les questions de la marine et doit s'occuper des réformes à introduire dans la flotte.

ITALIE. — ROME. — La commission des chemins de fer s'est réunie à deux heures ; elle a approuvé la proposition de M. Baccarini tendant à demander au ministère quels furent les effets pratiques des nouveaux tarifs pendant la période donnée ; elle a voté le contrat pour l'exploitation du réseau méditerranéen avec les modifications concertées entre le gouvernement et la Société.

Comme au bon vieux temps

Un fait très grave est signalé dans une commune du canton de Creully (Calvados).

Un des plus riches propriétaires de ce canton, M. de M..., aurait, nous écrit notre correspondant, à la suite d'une discussion, tiré un coup de fusil sur son jardinier qui, heureusement prévenu à temps par une femme qui passait, a pu éviter d'être atteint, en se jetant derrière un arbre.

Plainte a été portée au maire, qui a immédiatement averti la gendarmerie ; l'enquête se poursuit.

Dernière Heure

MOSCOU, 10 h. soir. — L'incendie est complètement éteint ; 66 magasins et deux entrepôts ont été détruits.

Les dommages sont évalués à 3 millions de roubles.

PARIS, 11 h. — Deux suicides marquants ont ému Paris, et tous deux sont causés par d'énormes pertes dans les tripots. Ce sont ceux du comte de Riancourt et de M. Wlasoff, fils naturel du feu czar, c'est du moins la chronique scandaleuse qui l'affirme.

Minuit. — La commission du Tonkin est composée de MM. Georges Périn, Clémenceau, Granet, Franck Chauveau, Roquet, Maze, Leroy, de Vaulcomte, Pradon, Cavaignac et Andrieux.

Quatre membres seulement sont contraires au projet du gouvernement ; ce sont MM. Périn, Clémenceau, Granet et Andrieux. A une ou deux exceptions, il y a accord presque unanime pour voter des crédits plus élevés, afin d'en finir le plus tôt possible.

Nous insistons à nouveau auprès de l'administration des postes pour la prévenir de la mauvaise organisation de son service à l'égard de nos abonnés. De nombreuses plaintes nous parviennent de toutes parts au sujet du service postal.

La mesure est comble ; nous ne saurions tolérer plus longtemps une pareille incurie dans le service de nos expéditions.

Ce n'est pas la première fois que M. Cochery a dû écouter les plaintes multiples adressées par la presse sur les moyens mystérieux avec lesquels se fait le service des journaux dans son administration.

Cette réclamation sera-t-elle enfin entendue et suivie d'effet ? Nous l'espérons pour

ne pas avoir à caractériser plus sévèrement le mauvais vouloir systématique de l'administration des postes.

La Rédaction.

???

Un de nos amis en garnison à Lyon, nous assure qu'il a été lu hier dans les casernes de notre ville un ordre du jour par lequel il est dit que chaque soldat est averti que quand il entendra tirer trois coups de canon, il ait à se rendre à son poste respectif en tenue de campagne.

Nous serions curieux de savoir ce que veut dire cet ordre un jour intempestif et alarmant.

A TRAVERS LYON

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Lyon s'est réuni hier soir en séance publique.

Après avoir adopté quelques dossiers urgents, ils s'est constitué en commissions réunies pour entendre les explications de M. le maire, de retour de Paris.

Nous donnerons demain un compte rendu de cette séance.

Officiel. — M. Outhier, capitaine d'ordonnance du général Cajard, est désigné pour servir en la même qualité auprès du général Carteret-Trécourt ; M. Adhémar de Dronsac, capitaine, est nommé officier d'ordonnance du général Cajard.

Le gouvernement désignera aujourd'hui l'expert chargé, concurrentement avec celui de la municipalité lyonnaise, pour fixer le chiffre de l'indemnité payable pour l'aliénation des fortifications de Lyon.

M. Gaillon est rentré hier dans sa bonne ville de Lyon.

Le conseil d'administration des hospices civils de Lyon donne avis que, le 2 mars 1885, il sera ouvert un concours public pour la nomination d'un médecin des hôpitaux appelé à faire le service dans les établissements de l'administration des hospices de Lyon.

L'administration de l'asile public d'aliénés de Bron, près Lyon, annonce pour le 1^{er} décembre prochain un concours pour deux places d'internes titulaires et deux places d'internes suppléants en médecine.

S'adresser, pour tous renseignements, à la direction de l'établissement.

Vol. — Hier, à 7 heures du soir, un garçon boucher, Ferdinand Déharbe, domicilié place de la Victoire, 6, a été arrêté par les gardiens de la paix au moment où il volait une planche dans une maison en construction de la rue du Port-au-Bois.

Pris sur le fait il n'a pu nier son délit et a été conduit, pour ce fait, au poste de la Mairie.

Dans la même journée, le nommé Mabilon, demeurant à St-Cyr, a été également arrêté sous l'inculpation de vol.

Vol. — Un boucher de notre ville logeait hier dans un hôtel du boulevard de la Croix-Rousse. Pendant une courte absence qu'il fit de son logement, un adroit filou lui a volé la somme de 1 500 francs.

Le commissaire du quartier a immédiatement ouvert une enquête.

Vol de cave. — Hier matin, le sieur Joseph Ferrand, tonnelier, demeurant rue Dugas-Montbel, 32, a été arrêté pour vol.

Cet individu s'était introduit dans la cave de M. de Turigny, en fracturant la porte d'entrée, et avait fait main-basse sur les vins fins qui s'y trouvaient.

Arrestations. — Le nommé Charles Groussot, âgé de 55 ans, terrassier, pris en flagrant délit de mendicité sur la voie publique, a été arrêté par les gardiens de la paix et conduit à la Permanence.

Dans la journée d'hier, la police de sûreté a mis en état d'arrestation, le nommé Benoit Kahn, âgé de 22 ans, ex-employé en librairie, demeurant rue de Turenne, 1.

Cet individu a été écroué sous la double inculpation de faux en écritures de commerce et escroquerie, au préjudice de divers négociants de Lyon, et notamment de son ex-patron, M. Gougenheim, libraire, demeurant rue Vaubecour, 22.

Conduit à la Permanence, cet habile voleur a été mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Dans la soirée d'hier, vers minuit, le nommé Jean Berlioz, demeurant rue Smith, 65, était en état d'ivresse, n'a rien trouvé de mieux que d'insulter les agents qui l'invitaient à rentrer tranquillement à son domicile. Il a été mis en état d'arrestation pour insultes aux agents.

Chute de Tramway. — Hier matin, une couturière de la grande rue de St-Clair, la nommée Louise Baume, ayant commis l'imprudence de descendre d'un tramway en marche, est tombée sur la chaussée. Transportée à la pharmacie Bouchet, elle y a reçu les soins que nécessitait son état, elle a été ensuite conduite à son domicile.

Accident de chemin de fer. — Dans le train de Lyon à Bourg, au passage à niveau du boulevard de la Croix-Rousse, se trouvait hier une nourrice portant dans ses bras un petit bébé, une dame ayant ouvert imprudemment la portière, nourrice et bébé furent précipités sur la voie. La nourrice, Mme Rivière, seule fut légèrement contusionnée ; transportée à la pharmacie Meunier elle y a reçu des soins empressés, puis elle fut accompagnée chez M. Chanaz, rue d'Isly, le père de l'enfant.

Rixe. — La nuit dernière, vers deux heures, les gardiens de la paix ont mis en état d'arrestation les nommés François Lambert et Auguste Labès.

Ces deux individus qui se sauvaient dans la direction du pont de la Guillotière venaient de frapper avec la dernière violence le nommé François Blanc, marinier, demeurant rue Pierre-Corneille.

L'on s'empresse de relever le blessé ; il portait à la tête une blessure et des contusions assez graves par tout le corps.

Conduit à l'Hôtel-Dieu, il y a été admis d'urgence.

Rixe. — La commune de Sain-Bel a été, dimanche dernier, le théâtre d'une rixe sanglante entre quelques jeunes gens de cette localité.

Une querelle s'était élevée entre eux dans un bal, près de l'Arbresle, on était venu aux coups et tout paraissait apaisé quand, le lendemain, ils se rencontrèrent de nouveau.

La lutte recommença et les coups de couteau furent de la partie. Le sang coulait dans les deux camps, si malheureusement que le nommé Renrud, de Sourcieux-les-Mines, succomba le lendemain des suites de ses blessures.

Le pays est dans la consternation.

ON DEMANDE

Une apprentie brunisseuse chez Mme Biesse, montée du Change, 3, au 4^e.

OUVERTURE

11 Octobre 1884

MAISON MODÈLE

5, Place des Jacobins, 5

LYON

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

PRIX FIXE ABSOLU

LE SIROP DE BOCHET DU SERPENT

32, rue Lanterne, Lyon

Le plus connu et le plus puissant de tous les dépuratifs, dont les cures merveilleuses font tant de bruit, est un remède sérieux qui guérit réellement et en peu de temps toutes les maladies résultant d'une altération quelconque du sang : maladies de la peau, dartres, eczéma, rougeurs du visage, boutons, démangeaisons, tumeurs, abcès, maux d'yeux, d'oreilles, de nez, etc. ; migraines, névralgies, étourdissements, constipation, mauvaise haleine, etc. ; les douleurs rhumatismales, sciatiques, goutteuses. Il est aussi le remède souverain de l'âge critique. Partout : 2 fr. 50, 5 fr., 9 fr.

L'Utilité des Chambres syndicales

Au moment où le sang français arrose encore une fois le sol étranger, au moment où nos millions sont ensevelis dans le gouffre d'une guerre de convention, il se produit en France un fait qui mérite d'être enregistré comme un pas en avant dans la marche toujours ascensionnelle de la question sociale.

Le mouvement dont nous voulons parler et que tous ceux qui s'intéressent à la question sociale ont pu le remarquer comme nous ; c'est celui des réorganisations et des créations de nouvelles chambres syndicales.

Pour nous, nous ne pouvons qu'applaudir à ce courant d'idées et encourager les travailleurs à continuer leur groupement, et à persévérer dans la voie qu'ils se sont tracée. De là seulement dépend leur salut.

Nous savons, et nous les prévenons, que la tâche sera rude et difficile, tout sera mis en œuvre pour contrecarrer leurs efforts ; des intérêts personnels auront certainement à souffrir des effets de ces différences organisations. Aussi des embûches de tous genres clairsemées sous leurs pas, des vexations et des menaces ne leurs seront point épargnées.

Mais qu'importe, il faut vaincre puisqu'il faut vivre.

Les deux plus puissantes de ces organisations pour la cité lyonnaise sont assurément celles qui touchent à la plus ancienne industrie du département : j'ai nommé la soierie et comme similaire la teinture.

Ces deux corporations, quoique ayant très distinctement formé chacune leur chambre syndicale, n'ont pas pu s'occuper par le travail, comme tout ce qui a trait à la fabrication des tissus ; la première de ces deux corporations ne compte pas moins de 25,000 travail-

FEUILLETON DE L'AVENIR (50)

LE

PALEFRENIER

Par Henri ROCHFORT

(Suite)

D'ailleurs, qu'elle s'indignât ou non, la situation n'en resterait pas moins celle-ci ; ou Aronelli serait pris dans l'hôtel dont il refusait de sortir, ou s'il en sortait ce serait pour aller se remettre lui-même aux mains des ennemis qui l'attendaient le chassépot chargé.

Elle ne releva donc les dernières paroles du condamné que pour s'accuser elle-même.

J'ai fait preuve à votre égard d'une grande inconséquence, je le reconnais volontiers, dit-elle, et, en voulant réparer mes fautes, je n'ai réussi qu'à les aggraver. Ma présence à cette heure chez vous est la plus impardonnable de toutes. Vous me l'avez fait sentir cruellement en me faisant observer que votre salut ne me regardait pas et que je ferais mieux de me mêler de ce qui me concerne. La leçon me profitera.

Restez donc à l'hôtel, monsieur, puisque, paraît-il, vous vous y trouvez bien. A partir de maintenant, je ne connais plus en vous que François, notre homme d'écurie, et jamais la moindre allusion...

Je vous ai offensée, je suis un misérable ! s'écria Roderic au désespoir, mais vous ne m'avez pas compris. Ce n'est pas de vous que je me plaignais, c'est de votre beauté, du charme de votre regard, de la douceur de votre voix, de la grâce enchantée qui émane de tout votre être et aussi de votre bonté ineffable que rien ne lasse, qu'aucune de mes brutalités ne décourage et qui font de moi le plus épris, c'est-à-dire le plus malheureux des hommes.

Yvonne ne pouvait cependant pas pousser la sollicitude envers Aronelli jusqu'à s'enlaidir pour faire son bonheur. Mais elle s'en voulait presque de l'impression qu'elle avait produite sur lui. Cette passion brûlante et rugissante tombant au milieu du calme et de la poivreté de sa vie en dérangeait l'économie un peu aride et en détraquait tous les rouages. Son courage mollissait. Sa dignité même allait s'effriter devant le supplice de cet homme qui se débattait entre la mort et l'amour. Le magnétisme qui se dégage d'un cœur ardemment amoureux commençait à agir sur elle. Elle ne divaguait pas encore, mais elle s'endormait déjà.

Elle rentra chez elle après avoir remis le passeport entre les mains de Roderic, le laissant libre de fuir l'hôtel ou de continuer à l'habiter, sans savoir si elle-même n'aimerait pas autant le voir rester que le voir partir, de sorte que cette visite inconsidérée, dont la seule excuse eût été de régler définitivement la situation, si elle n'avait rien reculé, n'avait rien fait avancer non plus.

Au moment où elle avait frappé à la porte de la mansarde d'Aronelli, elle se proposait aimée de lui. Elle était maintenant sûre d'en être adorée, voilà tout ce qu'elle avait gagné à tromper son père, à tromper son futur et peut-être à se tromper elle-même.

CHAPITRE XVI

LA JEUNE MALADE

Cet état morbide de l'âme eût son contre-coup.

Mécontente des maladresses causées par son manque de sang-froid, agitée d'un remords qui prenait la figure de M. de Bourneuil, se dressant devant elle, dans ses insomnies, pour lui reprocher de lui consacrer à peine la vingtième partie de ses pensées qu'elle lui devait tout entières, Yvonne tomba malade d'une fièvre qui, en lui pâlis-

sant le front, lui empourrait les joues, et lui allumait les yeux, au point que son père trembla un instant qu'elle ne fût atteinte de la poitrine.

Jamais il n'avait remarqué chez elle aucun symptôme de phthisie, mais on n'en connaît de guérissables, et on sait que quand la phthisie se met à prendre le galop, elle ne s'arrête qu'au cimetière.

Roderic fut le premier instruit de l'événement, car n'ayant pas vu Yvonne descendre de la matinée, il courut aux informations près de la femme de chambre. Il n'osa pas s'attribuer ce nouveau désastre, mais, qu'il en fût ou non la cause, il était bien résolu, en cas de malheur, à ne pas survivre à celle pour qui et grâce à qui il vivait.

Bientôt Yvonne ne se berna pas à ne plus descendre, elle s'alita. Son teint tourna au blanc de porcelaine d'une veillesse intérieurement éclairée par une flamme mourante. M. de Curval consulta des médecins très forts, et ces médecins très forts conseillèrent à la jeune anémique des viandes saignantes, remède qui, simple en apparence, était très difficile dans l'application, car son estomac répugnait à toute nourriture. Un œuf à la coque la soutenait deux jours.

(A suivre.)

leurs dont une grande partie déjà a adhéré, à la nouvelle organisation qui, nous devons l'espérer, est appelée à rendre de plus grands services à leur cause que celle qui l'a précédée.

La seconde est celle dite de « l'Union des Travailleurs de la Teinture lyonnaise et similaires. »

Mais de ces deux sociétés, cette dernière n'est pas la moins intéressante et attire tout particulièrement notre sollicitude ; si l'y a exception à la règle, nous lui donnons la préférence.

Les ouvriers qui travaillent dans ces usines sont constamment assujettis à respirer les odeurs miasmatiques qui se dégagent des produits qu'ils emploient comme colorants. Ces produits sont pour la plupart préparés avec des arsenieux ou du mercure, source de tant de maux terribles, que le vénérable père Raspail combattit avec tant d'énergie dans les divers procès qu'il eut à soutenir contre la médecine absolue.

A la suite de longues années de travail, l'humidité et l'emploi incessant de ces drogues d'ont font que germeuses, bon nombre d'entre eux se voient perclus de douleurs amenées par l'inoculation de ces poisons, et fatalement, avec la maladie, le spectre de la misère !

Aussi, les travailleurs ont-ils compris que ce n'est que par l'union qu'ils pourront arriver à être forts contre ceux qui les exploitent d'une façon aussi inique et ont uniquement formé leur syndicat dans l'espoir d'arriver à résoudre les grands problèmes sociaux qui les préoccupent depuis si longtemps.

(à suivre.)

15° TIRAGE

L'AVENIR DES FAMILLES

Société mutuelle d'assurances pour la reconstitution des capitaux

64, Rue de la République, Lyon

QUATRE TIRAGES PAR AN

Liste des numéros ayant droit au remboursement de Cent francs par suite de la répartition du 18 octobre 1884, faite en présence des intéressés.

(Suite.)

90.162	91.362	92.562	93.762	94.962
96.162	97.362	98.562	99.762	100.962
102.162	103.362	104.562	105.762	106.962
108.162	109.362	110.562	111.762	112.962
114.162	115.362	116.562	117.762	118.962
121.162	122.362	123.562	124.762	125.962
127.162	128.362	129.562	130.762	131.962
133.162	134.362	135.562	136.762	137.962
139.162	140.362	141.562	142.762	143.962
145.162	146.362	147.562	148.762	149.962
151.162	152.362	153.562	154.762	155.962
157.162	158.362	159.562	160.762	161.962
163.162	164.362	165.562	166.762	167.962
169.162	170.362	171.562	172.762	173.962
175.162	176.362	177.562	178.762	179.962
181.162	182.362	183.562	184.762	185.962
187.162	188.362	189.562	190.762	191.962
193.162	194.362	195.562	196.762	197.962
199.162	200.362	201.562	202.762	203.962
205.162	206.362	207.562	208.762	209.962
211.162	212.362	213.562	214.762	215.962
217.162	218.362	219.562	220.762	221.962
223.162	224.362	225.562	226.762	227.962
229.162	230.362	231.562	232.762	233.962
235.162	236.362	237.562	238.762	239.962
241.162	242.362	243.562	244.762	245.962
247.162	248.362	249.562	250.762	251.962

POLICES D'ASSURANCES

DE LA SOCIÉTÉ

L'AVENIR DES FAMILLES
délivrées dans la journée du 16 octobre
par l'Avenir de Lyon

REMBOURSABLES A CENT FRANCS

Ménard, rue St-Jérôme, 4.
Etienne Mathon, charpentier, rue Duguesclin, n° 18.
André Prindair, rue de la Quarantaine, 2.
Joseph Pittion, tisseur, cours d'Herbeville, n° 32.
Françoise Paget, domestique, rue de la Quarantaine.
Bourg, rue Bélièvre, 3.

L'AVENIR DE LYON

BON

Pour une POLICE de la Société

LE TRAVAIL

INDEMNITÉS GARANTIES :

En cas de mort. 500 Francs
En cas d'incapacité permanente de travail. 500 Fr.

Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.

21 Octobre 1884

Tribune libre

SYNDICAT PROFESSIONNEL

DE

l'Union des Tisseurs et similaires

(Suite)

Extrait du procès-verbal de la séance du 15 octobre 1884 (troisième article)

Sur l'art. 5 du droit de propriété, un député fait observer que les syndicats ont déjà le droit de posséder un local pour y établir leur siège social et des écoles professionnelles; ce même député dit que la loi française est plus libérale que la loi anglaise qui régit les Trades unions, car par la législation anglaise on peut refuser, selon le bon vouloir d'un administrateur, l'autorisation d'une Société, et tandis qu'en France aucune administration ne peut refuser cette autorisation, vu que la loi est formelle à ce sujet.

Sur la demande d'un membre de la délégation, qui est ainsi conçue: les syndicats professionnels peuvent-ils se former en Sociétés anonymes au capital de...

Monsieur le président de la commission d'enquête parlementaire répond: non, et dit que les ouvriers ont le droit de fonder des Sociétés coopératives de production, mais que ces Sociétés doivent se former en dehors des syndicats; et comme exemple, il cite les Sociétés coopératives anglaises, qui fonctionnent très bien et qui ont des capitaux considérables.

Le rapporteur explique les charges que l'octroi fait peser sur la population ouvrière de notre ville, et cite l'exemple suivant: un ménage de quatre personnes dépensant annuellement mille quatre cents francs paye pour impôts, d'octroi deux cent quatre-vingts; si ce

même ménage est au dehors, c'est-à-dire qu'il vive au restaurant, il paye alors trois cent quarante. Chiffre exorbitant pour des travailleurs.

Sur la proposition d'un délégué, messieurs les députés conviennent qu'ils se rendront le lendemain, à huit heures du matin, au siège social, rue des Capucins, 24, et de là se dirigeront au hasard dans les ateliers, afin de bien juger par eux-mêmes la gravité de la situation.

Section du Sud

Jeudi 23 courant, réunion extraordinaire de toute la section, au local, montée du Mont-Sauvage, 5 et 6.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Question de la prud'homie;
- 2° Nomination de la commission;
- 3° Cours de théorie.

Urgence.

Le syndicat.

COMMISSION EXÉCUTIVE des Ouvriers sans travail

Citoyens commerçants et débiteurs, La commission exécutive des ouvriers sans travail, qui a été nommée pour faire ouvrir des chantiers, a pensé de faire un appel à votre concours pour l'appuyer dans cette demande pressante et nécessaire auprès de l'Administration.

La crise qui sévit actuellement sur les ouvriers vous atteint également dans vos intérêts, car l'ouvrier sans ressources se trouve dans l'impossibilité de pouvoir se procurer les objets de première nécessité.

La commission exécutive a pensé que vous comprendrez la situation qui nous est faite à tous, et que vous voudrez bien vous rendre à son invitation pour nous entendre pour cette réclamation de travaux.

En conséquence, vous êtes invité à assister à une réunion privée qui aura lieu le mercredi 22 octobre 1884, à une heure précise, salle Edouard, boulevard de la Croix-Rousse.

Préparez nos salutations empressées.

Les secrétaires,

BERTRAND, PICHET.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la bonne inspiration de la commission exécutive et nous invitons, nous aussi, tous les citoyens à répondre à l'appel chaleureux qui leur est fait.

Défendre les intérêts des travailleurs est un devoir qui s'impose à tous ceux qui ont l'amour de la vraie République et souci de la question sociale.

Nous recevons d'un de nos correspondants la lettre suivante:

Un bal, au profit des ouvriers sans travail doit avoir lieu samedi prochain dans une des salles de la brasserie de la Perle, à la Croix-Rousse.

Nul doute qu'il n'ait un plein succès et que de toutes parts on ne réponde à l'appel généreux des organisateurs.

Il serait bon, toutefois, que les agents de police chargés de la surveillance ne cherchent pas, suivant un exemple trop célèbre, à faire de l'ordre avec du désordre.

Nous avons été témoins, ces jours derniers, d'un fait regrettable:

Des agents ont trouvé le moyen de provoquer une esclandre, dans la salle de la Perle, en traitant avec la dernière brutalité un spectateur qui, certes, n'avait rien fait pour motiver leur intervention.

Nous tenons à la disposition de qui de droit le numéro de ce trop zélé agent.

Ouvriers et Ouvrières sans travail

La commission exécutive porte à votre connaissance qu'elle n'a rien de commun avec la commission des groupes anarchistes qui a fait apposer des affiches sur les murs de la ville, invitant les ouvriers à l'émeute.

La commission déclare qu'elle ne sortira jamais et pour aucune raison du mandat qui lui a été confié, qu'elle n'agit et n'agira jamais qu'au grand jour et que toutes ses affiches seront signées.

Pour la commission exécutive:
Les secrétaires, Bertrand, Pichet.

Aux républicains radicaux socialistes

Les comités et groupes des républicains radicaux socialistes sont invités à envoyer à une réunion plénière deux délégués de chaque groupe, lesquels doivent se présenter munis d'un procès-verbal.

La réunion plénière aura lieu le mercredi 22 octobre, salle Moïère, rue Pierre-Corneille, 29, à 7 heures 1/2.

Les portes seront rigoureusement fermées à 8 heures.

Ordre du jour: Question très urgente intéressant la démocratie sociale.

La Commission d'initiative.

Avis aux ouvriers plâtriers et peintres

Tous les ouvriers plâtriers et peintres sont convoqués en réunion publique samedi 25 courant, salle Rivoire, avenue de Saxe 242, à huit heures du soir.

Tout ouvrier soucieux de l'avenir de la corporation est instamment prié d'y assister.

Ordre du jour: Réorganisation de la chambre syndicale.

La Commission d'initiative:

Baudry, Clermont, Rivet, Samson, Buisson, Massera, François.

Fédération française de la métallurgie

Les membres de la commission sont convoqués pour aujourd'hui 22 courant, heure et local habituel.

Ordre du jour: Correspondance parisienne.

Mécaniciens et similaires

Réunion extraordinaire au bureau. Les membres du bureau, ainsi que les membres de la commission mixte, sont convoqués à une réunion plénière qui aura lieu mercredi 22 courant, au siège social, à 8 heures très précises.

ORDRE DU JOUR:

Mandat à donner à la commission mixte pour se présenter auprès des patrons, suivant lettre de convocation du 18 courant.

Passementerie lyonnaise

Le comité d'initiative invite tous les passementiers, chefs d'atelier et ouvriers soucieux de leurs intérêts, syndiqués ou non, à se rendre dans leurs groupes respectifs, jeudi soir, à huit heures, afin de nommer des délégués pour former le comité électoral pour les élections de la prud'homie.

Goîtres et Glandes

Diminuent dès les premières applications, et sont radicalement guéris par le Véritable Sirop de Bochet iodé et la Pommade résolvative de BERTRAND aîné (Exiger la signature). 40 ans de succès. Notice gratis. — Sirop 2 fr. 50 et 5 fr.; pommade, 2 fr. 50; 0 fr. 75 en sus. S'ad. ph. BERTRAND aîné, Hantzer, suce., place Bellecour, Lyon.

LE GÉRANT, J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70.

M^{me} VALLET
Elève de Desbarrolles, lit la destinée dans les lignes de la main, rue Neuve, 15.

M^{me} HERMANN
Avenir par les cartes, passage St-Pothin, 6.

DÉPURATIF du Sang
Le Sirop Salsoparillie QUET guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleur Goutte, Rhumatismes, etc. Ce Sirop agit en toutes saisons. S'adresser à Lyon, Ph. QUET, rue Préfecture, 5. — Dépôt à St-Etienne, ph. Didier, rue de la République, 29; Grenoble, ph. Châtroussé, place Grenette.

BAR CONTINENTAL
Rue de la République, 62
Le plus beau et le plus luxueux de Lyon

CONSUMMATIONS DE PREMIER CHOIX
Tout le monde voudra voir les admirables peintures de cet Etablissement qui sont dues au pinceau de Chenu et Seignemartin, deux célébrités lyonnaises.

On demande DES **EMPLOYÉS**
Sérieux et de bonne tenue
ÉCRIRE AVEC RÉFÉRENCES A **L'ÉCHO de LYON**
69, rue de l'Hôtel-de-Ville, au 2°
Ne pas joindre de timbre pour la réponse

TOPIQUE BERTRAND AÎNÉ
Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la Cour de cassation du 8 janvier 1854 **QUARANTE ANS DE SUCCÈS** — INFALLIBLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 francs. (Envoi franco contre timbres ou mandat).
AVIS. — Se défier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND aîné, et luisine ci-contre.

CHAPELLERIE PRADE Chapeaux feutre haute nouveauté, premier choix, à 40 0/0 de rabais. — Nouvel arrivage de 3 60
Grand choix de coiffure de voyage en tous genres
GRAND CHOIX DE COIFFURES DE VOYAGE
20, Quai Saint-Antoine, 20

POUR AUGMENTER
considérablement leur revenu
Les porteurs de Rentes, Actions, Obligations de chemins de fer, obligations de Crédit foncier, Ville de Paris et départements, doivent prendre connaissance de la Circulaire adressée gratuitement sur demande par Edouard BLEE, directeur de

LA BOURSE
(14^e année) — 47, rue Lepelletier, à PARIS

LA LOYAUTÉ
90, Rue Pierre-Corneille, 90. — Lyon
FONDS DE COMMERCE
en tous genres, depuis 200 à 25,000 fr.
NOMBREUX ACQUÉREURS
Positions avantageuses pour Employés des deux sexes.

Les Annonces et Réclames sont reçues
AUX BUREAUX DU JOURNAL